LE TOP

Le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance

afep

ALTEREA

Alban Lapierre, Président

Présentation ALTEREA Groupe

Mercredi 1er juillet 2020

alterea GROUPE

Eléments de contexte

Le bâtiment est responsable de 45% des consommations d'énergie et de 30% des émissions de gaz à effet de serre en France

- **Renforcement de la législation/réglementation et massification de la réhabilitation durable :**
  Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, Loi Elan, Décret Tertiaire …

La productivité du secteur de la construction sous-performe largement celle des autres secteurs d'activité (industrie et services)

- **Industrialisation et transformation digitale du secteur :**
  Lean Management, construction hors site, BIM-Building Information Modeling, plan de transition numérique …

…LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉHABILITATION ET DE L'EXPLOITATION DES BÂTIMENTS SE REINVENTE…

La vocation

Acteur indépendant et engagé dans le conseil, l'ingénierie, les services et les travaux liés à la transition énergétique, écologique et numérique des bâtiments et de la ville

- **La vocation** d'ALTEREA Groupe est de concevoir, construire, réhabiliter et exploiter les bâtiments, les équipements et les réseaux de manière durable pour :
  - Qu'ils consomment moins d'énergie.
  - Qu'ils émettent moins de gaz à effet de serre.
  - Qu'ils soient plus sains et plus confortables pour les utilisateurs finaux.

Les métiers

ALTEREA INGÉNIERIE

Le bâtiment au cœur de la transition énergétique

ALTEREA intervient comme ingénieriste TCE pour la transition énergétique et environnementale des bâtiments en réhabilitation, en construction et en exploitation

Création 2004
290 collaborateurs
8 implantations

CYRISEA SMART BUILDING

La digitalisation au service du bâtiment et de la ville

CYRISEA intervient en développement et intégration de systèmes digitaux liés à la performance énergétique et environnementale des bâtiments

Création 2008
30 collaborateurs
2 implantations

ALTERESCO SERVICES ÉNERGÉTIQUES

Le CPE pour une performance garantie

ALTERESCO est une société de services énergétiques (ESCO) qui porte des Contrats de Performance Energétique (conception, travaux, exploitation, tiers-financement, garantie de résultats)

Création 2019
5 (25) collaborateurs
2 implantations

Les clients

Habitat

Tertiaire Public

Tertiaire Privé

Les chiffres clés

320 COLLABORATEURS à fin 2019

16 ANNÉES D'ENGAGEMENT AU SERVICE DE SES CLIENTS

CROISSANCE RENTABLE DE **+35%** PAR AN

8 IMPLANTATIONS
NANTES (SIÈGE)
PARIS - LILLE
BORDEAUX - LYON
STRASBOURG
MARSEILLE
TOULOUSE

1000 CLIENTS PRIVÉS ET PUBLICS

+1M m² RÉHABILITÉS OU CONSTRUITS PAR AN

33 ANS DE MOYENNE D'ÂGE

+10 NATIONALITÉS DIFFÉRENTES

bpifrance EXCELLENCE

PARIS FONDS VERT

Focus : le Décret Tertiaire

- **Loi Elan**
  - Article 175 (article L. 111-10-3 code construction et habitation)
  - **Obligation de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire, afin de parvenir à une diminution d'au moins :**
    - **- 40 % en 2030** (par rapport à l'année 2010)
    - **- 50 % en 2040**
    - **- 60 % en 2050**
  - **Usages tertiaires concernés :**

Groupes de Travail « seuils en valeur absolue » :

- Bureaux
- Services Publics
- Culture – Salles de spectacle
- Espaces multi-usages
- Serveurs informatiques – Data center
- Enseignement
- Services de transport
- Hôtellerie – Restauration – Tourisme
- Justice
- Santé
- Sport
- Logistique
- Commerces
- Concessions véhicules
- Blanchisserie
- Imprimerie

Focus : le Décret Tertiaire

- **Décret Tertiaire**
  - Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « Décret Tertiaire », entré en vigueur le 1er octobre 2019 et relatif aux **obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire**, précise le périmètre de l'obligation définie dans la Loi Elan :
    - Approche en énergie finale, **tous usages énergétiques** (bâti, qualité et exploitation des équipements, comportement des usagers, etc...).
    - **Bâtiments existants au 24/11/2018.**
    - **Seuil de 1 000 m² de surface de plancher.**
    - **Toute catégorie d'activité tertiaire concernée, public comme privé,** avec de très rares exemptions.
    - Remonté annuelle par les assujettis via la **plateforme OPERAT** (propriétaire et/ou preneur).

Focus : le Décret Tertiaire

- **Calendrier**

1. **23/07/2019**
   Décret Tertiaire
2. **2020**
   Arrêtés techniques
3. **30 septembre 2021**
   1ère saisie des consommations énergétiques sur OPERAT
4. **30 septembre 2026**
   Date limite de dépôt des dossiers techniques justifiant des modulations éventuelles
5. **1er Octobre 2031**
   Vérification de l'atteinte des objectifs de consommations

LE TOP

Le grand tête-à-tête des patrons pour la croissance

afep

Alban Lapierre, Président

alapierre@alterea.fr

06 77 85 19 24

https://www.alterea.fr/